

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Réseau Entreprendre Aquitaine - Programme d'actions 2012 -
Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Réseau Entreprendre Aquitaine créée le 15 décembre 1995, membre du réseau Entreprendre, se positionne sur des projets de création d'entreprises et d'emplois, quel que soit leur secteur d'activités, innovant ou traditionnel et portés par des créateurs ou des repreneurs n'ayant jamais été chefs d'entreprises ou n'ayant qu'une expérience d'entreprise sans salarié. L'association Réseau Entreprendre Aquitaine accompagne ces créateurs avec l'appui de chefs d'entreprises expérimentés.

Depuis l'année 2004, la Communauté Urbaine de Bordeaux a mis en place un partenariat avec certaines structures telles que l'association Réseau Entreprendre Aquitaine qui assurent sur l'agglomération une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises, ainsi que la mise en œuvre de fonds d'accompagnement à la création d'entreprises et le développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques et/ou en difficulté.

Ainsi, grâce au soutien financier qu'elle apporte à ces associations, dont les domaines d'intervention se complètent et constituent un maillage sur le territoire de l'agglomération, la Communauté Urbaine participe à un effet de levier en faveur de la création d'entreprises.

La démarche suivie par l'association Réseau Entreprendre Aquitaine commence par un premier accompagnement du porteur de projet qui amène son dossier. Dès lors, le Comité d'Engagement de l'association valide l'opportunité d'un accompagnement en aval, à la fois financier (octroi de prêts d'honneur) et humain. Ainsi, le lauréat a la possibilité de bénéficier de conseils personnalisés, d'échanges collectifs, de partages d'expériences et d'un effet de mise en réseau permanent. Cet accompagnement se déroule sur une période de deux années.

Pour l'année 2012, l'association Réseau Entreprendre sollicite, auprès de la Communauté Urbaine, une subvention de 15 000 €, au lieu des 10 000 € sollicités depuis l'année 2004.

Cette augmentation se justifie par l'accroissement de son activité de 2009 à 2011, sur les postes de dépenses suivants :

1 –Activités de recherche de lauréats :

- le nombre de contacts créateurs : de 392 à 517 (+ 32%),
- nombre de projets mis à l'étude : 43 à 57 (+32,5%),
- nombre de lauréats sélectionnés par an : 18 (110 emplois créés) à 19 (78 emplois créés)

NB : cet accompagnement repose sur la mobilisation de chefs d'entreprises dont le nombre passe de 66 en 2009 à 88 en 2012. Ces recrutements nécessitent un travail de prospection et des dépenses de fonctionnement .

2- Méthode d'accompagnement :

- rendez-vous de validation projets : de 172 à 228 (+32,5%),
- clubs d'échange sur l'accompagnement : de 4 à 9 (+125%),
- nouveaux lauréats : 18 (110 emplois créés) à 19 (78 emplois créés).

3 – Prêts d'honneur :

Leur montant est passé de 392 000 € en 2010 à 421 000 € en 2011 (prêt moyen de 22 160 € par lauréat), soit 7,4% d'augmentation

Pour l'année 2012, et selon le relevé de l'activité du 1^{er} semestre 2012, 14 entreprises lauréates sont retenues (représentant 106 emplois créés ou sauvegardés), 17 comités d'engagement (grand oral des futurs lauréats) ont eu lieu et 14 sont prévus de septembre à décembre

L'objectif poursuivi par l'association en 2012 est de porter de 19 à 25 le nombre d'entrepreneurs aidés.

Les moyens à mettre en œuvre pour essayer d'atteindre cet objectif passent par l'amélioration des moyens matériels et humains, à savoir :

- Un besoin croissant d'accompagnement des porteurs de projets qui a donné lieu à un travail de recrutement (chefs d'entreprises bénévoles) important de l'association. Leur nombre est ainsi passé de 66 en 2009 à 88 en juin 2012, soit 33% d'augmentation,
- le nombre de salariés en diminution de 2010 à 2012, passant de 3,6 en 2010 à 2,5 + une stagiaire en 2012, doit être accru de manière temporaire,
- le budget de l'association est en diminution alors que les besoins sont croissants : 204 400 € TTC en 2011 et 189 700 € TTC en 2012.

Dans ces conditions, notre établissement public est sollicité pour attribuer, en 2012, un soutien financier, à titre exceptionnel, de 15 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel T.T.C de 189 700 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	4 950	Cotisations membres chefs d'entreprises	127 800
Services extérieurs	14 300	Autres	25 000
Honoraires	6 500	CUB	15 000
Publications et relations publiques	1 750	Mairie Bordeaux	8 000
Missions, déplacements	19 394	CCIB	10 000
Frais généraux	2 500	CRA	3 900
Services bancaires et assimilés	10 656		
Personnel	129 650		
TOTAL	189 700	TOTAL	189 700

Les résultats obtenus par cette structure et le rôle qu'elle joue auprès d'un nombre important de porteurs de projets constituent un véritable enjeu de développement économique pour l'agglomération. Le soutien communautaire apparaît donc plus que jamais primordial tant du point de vue du développement économique solidaire que de celui de l'insertion sociale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT : - le rôle joué par cette structure pour un nombre croissant de porteurs de projets, et le développement économique solidaire lié à l'insertion sociale qu'il induit sur le territoire de l'agglomération bordelaise,

- la création d'entreprises et d'emplois est un des axes prioritaires fixé par le Schéma Métropolitain de Développement Economique adopté le 25 mars 2011 par le conseil de Communauté ainsi que par le Projet Métropolitain adopté le 25 novembre 2011,

- le dispositif d'accompagnement adopté par Réseau Entreprendre Aquitaine d'insertion permet non seulement l'insertion de personnes en difficulté, mais également, un fort taux (76%) de pérennité des entreprises soutenues.

DECIDE

Article 1 : il est attribué à l'association Réseau Entreprendre Aquitaine une subvention de 15 000 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2012,

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention attribuée à l'association Réseau Entreprendre

Article 3 : la dépense relative au versement de la subvention précitée sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, Chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 OCTOBRE 2012

PUBLIÉ LE : 11 OCTOBRE 2012

M. NICOLAS FLORIAN

